

LISTE DES LABELS PRESENTS EN LORRAINE

Label	Nombre de sites labellisés en Lorraine
Patrimoine mondial de l'UNESCO	2
Ecolabel européen	1
La Clef verte	5
Les communes touristiques	11
Villes et Pays d'art et d'histoire	2
Villes et Métiers d'art	6
Tourisme et Handicap	111
Site remarquable du goût	1
Station verte	22
Famille Plus	2
Plus beaux détours de France	5
Plus beaux villages de France	2
Villages étapes	1
Entreprise du Patrimoine vivant	33
Villes et villages fleuris	331

« Patrimoine mondial de l'UNESCO »

Une inscription au classement mondial de l'UNESCO est susceptible d'engendrer une augmentation de la fréquentation touristique de 20 à 30%. Deux sites sont inscrits en Lorraine et un troisième en voie de l'être

« Patrimoine mondial de l'UNESCO »

Le patrimoine mondial de l'UNESCO comporte 962 biens. Ces biens constituent le patrimoine culturel et naturel que le comité du patrimoine considère comme ayant une valeur exceptionnelle. Ils sont répartis dans 157 Etats du monde. La France en compte 38.



La liste complète des inscriptions : whc.unesco.org/fr/list

Année d'inscription	Biens culturels inscrits en Lorraine	Villes
1983	Place Stanislas, de la Carrière et d'Alliance	Nancy
2008	Fortification de Vauban, Place forte	Longwy

La ville de Metz est candidate pour une inscription de sa gare et du quartier impérial.

« Ecolabel européen »

En France, 222 établissements détiennent l'Ecolabel européen « Services d'hébergement touristique ». 56 campings détiennent l'Ecolabel européen « Services de camping »

« Ecolabel européen »

L'écolabel européen est décerné par la Commission Européenne. Depuis 2003, ce label concerne aussi les hôtels, chambres d'hôtes et campings. Il garantit que l'hébergement fait des efforts pour limiter sa consommation d'énergie et sa consommation en eau, qu'il réduit sa production de déchets, favorise l'utilisation des énergies renouvelables et sensibilise son personnel et sa clientèle au respect de l'environnement.



Pour plus d'informations: www.eco-labels.fr

L'hôtel Maison Carrée à Méréville (54) a obtenu ce label dès 2008. Il reste la seule structure touristique lorraine labellisée.

« La Clef verte »

Près de 800 établissements labellisés en France. Depuis 2011, le label s'adresse aux restaurants traditionnels

« La Clef verte »

Label de gestion environnementale pour l'hébergement touristique mené par la Fondation Pour l'Education à l'Environnement depuis 1998.

5 structures labellisées en Lorraine :

- .Center Parcs Domaine des Trois Forêts – Moselle Lorraine
- .La chambre d'hôte « La maison d'Angeline » à Arry (57)
- .L'hôtel ParkInn à Nancy (54)
- .Le camping « Au clos de la chaume » à Corcieux (88)
- .Le camping « De belle hutte » à La Bresse (88)



Pour plus d'informations: www.laclefverte.org

« Les stations classées et communes touristiques »



La réforme du classement des communes touristiques et des stations classées de tourisme, introduite par la loi du 14 avril 2006 crée un nouveau régime juridique offrant un véritable statut aux communes touristiques.

La dénomination de commune touristique est attribuée par un arrêté préfectoral pour une durée de 5 ans. Les plus attractives d'entre elles pourront accéder à la catégorie supérieure de station classée de tourisme, prononcée par décret pris pour douze ans.

Les onze communes lorraines suivantes bénéficient de la dénomination commune touristique depuis 2009 :

. En Moselle :

Baerenthal, Bitche, Happelschiedt, Neufgrange, Philippsbourg et Rémering-les-Puttelange

. Dans les Vosges : Bains les Bains, Contrexéville, Plombières-les-Bains, Remiremont et Vittel. Contrexéville et Gérardmer ont engagé officiellement la démarche de demande de classement.

Les classements prononcés par l'Etat Français entre 1912 et 2009 encore en vigueur :

. Tourisme :

Ventron le 14/01/1985, Remiremont le 10/07/1989, Saint-Dié le 16/04/1998, et La Bresse le 24/02/2009

. Climatique :

Gérardmer le 10/06/1912

.Hydrominéral :

Contrexéville le 10/06/1922, Martigny-les-Bains le 10/06/1912, Vittel le 30/05/1912, Plombières-les-Bains le 12/04/1913, Bains-les-Bains le 28/06/1913, Bussang le 21/03/1921 et Amnéville le 07/12/1987.

|| Pour plus d'informations:

www.dgcis.gouv.fr/tourisme/communes-touristiques-et-stations-classees-tourisme

« Les stations classées et communes touristiques »

Une mise en œuvre de la réforme de classement lente. Une obligation de s'y soumettre reportée jusqu'en 2014. 872 communes touristiques en France dont 11 en Lorraine. Pas de station classée à ce jour selon la loi de 2006 mais deux communes candidates

Le label « Villes et Pays d'art et d'histoire »

Le réseau regroupe 167 villes en France dont 2 en Lorraine

Le label « Villes et Métiers d'art »

Le réseau regroupe 64 villes en France, dont six en Lorraine

Le label « Villes et Pays d'art et d'histoire »



Ce réseau national est animé, depuis 1985 par le Ministère de la Culture et de la Communication et assure la mise en œuvre d'une politique de valorisation du patrimoine et de sensibilisation à l'architecture.

Les communes adhérentes signent une convention ayant pour objectifs de :

- . Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité de la ville ou du pays
- . Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme
- . Présenter la ville ou le pays dans un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), outil de référence présentant l'architecture et le patrimoine

En Lorraine, deux villes ont obtenu ce label :
Bar-le-Duc (55) en 2003 et Metz en 2011.



Source : Drac Lorraine



Pour plus d'informations: www.vpah.culture.fr

Le label « Ville et Métiers d'art »



Label créé en 1992 par la Confédération Française des Métiers d'Art et l'Institut National des Métiers d'Art.

Les communes doivent justifier d'un programme d'actions répondant aux objectifs suivants :

- . Favoriser le développement des métiers d'art dans la ville
- . Assurer la pérennité des savoir-faire, musées, films, vidéos, éditions
- . Développer le tourisme culturel
- . Favoriser les actions d'éveil en faveur des scolaires
- . Accompagner les actions de formation en faveur des professionnels

En Lorraine, six communes ont obtenu ce label :
Nancy, Vannes-le-Châtel, Longwy, Baccarat, Saint-Louis et Neufchâteau.



Source : Délégation générale « Villes et Métiers d'art »



Pour plus d'informations: www.vma.asso.fr

Le label « Tourisme et Handicap »

Une démarche de
labellisation gratuite



Une hausse de 9% des
sites labellisés en 2012
par rapport à 2011

66% des établissements
labellisés sont des
hébergements et des
restaurants

Une même structure
peut répondre à plusieurs
types de handicaps.
Le handicap moteur est le
plus pris en compte :
94% des sites sont
labellisés pour ce handicap,
une hausse de 24% par
rapport à 2011.
Les établissements
recevant du public
devront être accessibles
pour les personnes
souffrant de
handicap moteur
au 1^{er} janvier 2015

Pour plus
d'informations :
[www.tourisme-
handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)

Le Label « Tourisme et Handicap »
est créé en 2001, par le Ministère du Tourisme,
les professionnels du tourisme et les
associations de personnes handicapées. Il a
pour objectif d'apporter une information fiable,
descriptive et objective de l'accessibilité des
sites et des équipements touristiques en
tenant compte de tous les types de handicap.
Il doit permettre à une personne en situation
de handicap de partir seule, en famille ou entre
amis.

**Le label couvre une large gamme de
prestations touristiques :**
hébergement (hôtellerie, résidences de
vacances, campings, meublés, chambres
d'hôte, auberges de jeunesse), restauration,
sites de loisirs, sites naturels, sites
touristiques, activités de loisirs, espaces
d'accueil et d'information touristique.

La loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des
droits et des chances, la participation et la
citoyenneté des personnes handicapées"
oblige désormais les prestataires de tourisme
et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité.
Au premier janvier 2011, les établissements
recevant du public (ERP) devaient avoir réalisé
un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux
à entreprendre pour devenir accessibles. Ces
travaux devront être achevés au
1^{er} janvier 2015.

Une labellisation d'une durée de 5 ans.
Au terme de ces cinq années, le label est
conservé ou retiré après contrôle du maintien
des critères d'accueil et d'accessibilité.

LES PRESTATAIRES LABELLISÉS EN LORRAINE EN 2012

	Activités et loisirs	Hébergements et restauration	Jardins et parcs	Informations touristiques	Nbre total de structures
Meurthe-et- Moselle	14	12	5	1	32
Meuse	2	4	0	0	6
Moselle	8	16	1	3	28
Vosges	2	41	2	0	45
Lorraine	26	73	8	4	111

Source : DIRECCTE Lorraine
Traitement : Observatoire Lorrain du Tourisme

Différents pictogrammes indiquent l'accessibilité correspondant aux différents handicaps :



Mental



Moteur



Auditif



Visuel

REPARTITION DU NOMBRE DE LABELS SELON LE TYPE DE HANDICAP EN 2012

	Mental	Moteur	Auditif	Visuel
Meurthe-et- Moselle	32	31	20	25
Meuse	3	6	4	2
Moselle	22	26	16	12
Vosges	33	41	29	21
Lorraine	90	104	69	60

Source : DIRECCTE Lorraine
Traitement : Observatoire Lorrain du Tourisme

Le label « Site remarquable du Goût »

En Lorraine, un site remarquable du goût recensé : la foire à l'Andouille au Val d'Ajol

Le label « Site Remarquable du Goût »

La définition proposée par l'association nationale des Sites Remarquables du Goût depuis sa création en 1996 :



« un Site Remarquable du Goût permet d'identifier un accord exceptionnel entre le savoir-faire des hommes, la qualité d'un produit et la richesse d'un patrimoine architectural et environnemental. Cette identification ne peut se faire sans la volonté d'accueillir, d'expliquer, de tisser le lien entre savoir-faire et faire-savoir »

En Lorraine, un site remarquable du goût recensé :
La Foire à l'Andouille au Val d'Ajol (88)

Pour plus d'informations : www.sitesremarquablesdugout.com

Le label « Station Verte »

En France, ce la label a été décerné à 600 stations dans 87 départements

Le label « Station Verte »

Station verte est un label national né en 1964 et dédié dès sa création au tourisme nature.



La fédération Française des Stations Vertes qui en porte la paternité est une association de collectivités (loi 1901).

La Lorraine compte 22 communes labellisées Station Verte :

- . Liverdun en Meurthe-et-Moselle ;
- . Marville et le Val Dunois en Meuse ;
- . Barenthal, Bitche, Dabo et Philippsbourg en Moselle ;
- . Anould, Contrexéville, Corcieux, Plainfaing, Raon l'Etape, Girmont Val d'Ajol, le Val d'Ajol, Cornimont, La Bresse dans les Vosges.

Pour plus d'informations : www.stationverte.com

Le label « Famille Plus »

Deux destinations « Famille Plus » en Lorraine

Le label « Famille Plus »

Deux stations vosgiennes Gérardmer et La Bresse bénéficient du label Famille Plus. Ce label correspond à une démarche spécifique sur l'accueil des familles.

Il comporte six engagements :

1. Un accueil et de l'information personnalisés pour les familles
2. Des animations adaptées pour tous les âges
3. Des tarifs adaptés à chaque âge
4. Des activités pour toutes les catégories d'âges, faites ensemble ou séparément
5. Tous les commerces et services à proximité
6. Une sensibilisation des professionnels aux attentes des enfants.

Pour plus d'informations : www.familleplus.fr

Le label « Les plus beaux détours de France »

En France, le label « Les plus beaux détours de France » rassemble 100 communes. Cinq d'entre elles sont situées en Lorraine



Le label « Les plus beaux détours de France »

L'association « Les plus beaux détours de France » a été créée en 1998, afin de regrouper les petites communes à fort potentiel touristique. Ces communes sont pour la plupart situées à l'écart des grands sites touristiques et comprennent entre 2 000 et 20 000 habitants.

Les villes adhérentes doivent répondre aux critères suivants :

- . Elles bénéficient d'un environnement touristique justifiant d'un séjour d'au moins trois jours
- . Elles doivent être situées à l'écart des grands axes routiers et doivent figurer dans au moins deux guides touristiques
- . Ces villes doivent également posséder un patrimoine monumental classé ou inscrit aux monuments historiques, ainsi que des lieux festifs, culturels et sportifs
- . Leur capacité d'accueil hôtelière doit être permanente. De plus, leur office de tourisme est ouvert toute l'année et propose des visites guidées
- . Une signalisation directionnelle et informative doit être mise en place
- . Une politique de mise en valeur et de promotion du patrimoine est développée par la commune.

En Lorraine :

Bar-le-Duc, Bitche, Commercy, Plombières-les-Bains et Toul ont obtenu ce label.

|| Pour plus d'informations : www.plusbeauxdetours.com

Le Label « Villages Etapes »

Un réseau de 32 communes en France dont une située en Lorraine

Le label « Les villages Etapes »

Un village étape est un village de moins de 5 000 habitants situé sur une autoroute ou une route nationale à deux voies.

Cette appellation est attribuée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable de la Mer aux communes respectant la charte des Villages Etapes.

Les Villages Etapes du réseau national doivent offrir les services suivants :

- . Des commerces de première nécessité
- . Une gamme de restauration variée
- . Des hôtels classés
- . Un office de tourisme deux étoiles ou un point d'information tourisme
- . Des places de stationnement ombragées
- . Une aire de pique-nique aménagée et ombragée
- . Des toilettes accessibles 24h/24
- . Un distributeur de billets

En Lorraine, le village de Ligny-en-Barrois bénéficie de cette appellation depuis le 4 juin 2005.

|| Pour plus d'informations : www.village-etape.com

Le label « Les plus beaux villages de France »

En France, le label « Les plus beaux villages de France » concerne 156 villages. Deux sont situés en Lorraine

Le label « Les plus beaux villages de France »

L'association « Les plus beaux villages de France » compte 156 villages répartis dans 21 régions et 69 départements. Les villages des candidats sont expertisés sur la base d'une grille de 30 critères. La commune signant la Charte de Qualité doit s'engager à poursuivre ses efforts de protection et de valorisation du patrimoine.




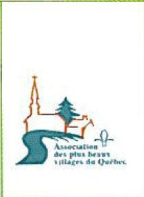


Les communes candidates doivent répondre aux trois critères éliminatoires suivants :

- . Attester d'une dimension rurale : une population agglomérée maximale de 2 000 habitants
- . Deux sites ou monuments au minimum doivent figurer sur le territoire de la commune
- . Prouver une adhésion collective au projet de demande de classement en fournissant une délibération du Conseil Municipal

En Lorraine

Rodemack et Saint-Quirin ont obtenu ce label

La répartition du label « Les plus villages » en France et dans le monde

					
NOM	LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE	LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE	LES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC	LES PLUS BEAUX VILLAGES D'ITALIE	LES PLUS BEAUX VILLAGES DU JAPON
CRÉATION	1982	1994	1998	2001	2005
COMMUNES MEMBRES EN 2012	156	24	35	208	44

|| Pour plus d'informations : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant »

Un millier d'entreprises françaises labellisées. En Lorraine, le label a été attribué à 33 entreprises.

Le label « Entreprise du Patrimoine vivant »



Entreprise
du Patrimoine
Vivant

Ce label est une marque du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie mis en place pour distinguer des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels de l'excellence. Attribué pour une période de cinq ans, ce label rassemble des fabricants attachés à la haute performance de leur métier et de leurs produits.

Il vise à :

- Faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale
- Créer et saisir des opportunités internationales d'affaires
- Les inciter à innover
- Conforter leur croissance, assurer le développement de l'emploi et favoriser leur transmission.

En Lorraine, le label a été décerné à 33 entreprises, et plus particulièrement aux secteurs de la décoration et des arts de la table.

	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Equipements professionnels	0	0	0	4	4
Patrimoine Bâti	0	0	0	1	1
Décoration	4	0	1	9	14
Arts de la table	2	0	2	1	5
Gastronomie	1	0	0	0	1
Culture et loisir	3	1	1	1	6
Mode et Beauté	1	0	0	1	2
Total	11	1	4	17	33

Pour plus d'informations : www.patrimoine-vivant.com

Le label « Villes et Villages fleuris »

4 182 communes sont primées au niveau national. Dont 222 communes labellisées 4 fleurs.

La Lorraine est la 4ème région la plus fleurie de France et compte 11 communes labellisées 4 fleurs : Beaulieu en Argonne, Epinal, Gélaucourt, Metz, Montigny-les-Metz, Nancy, Rolainville, Rombas, Sarreguemines et Vittel

50% des communes lorraines sont labellisées une fleur



Le label des « Villes et Villages fleuris » promeut et encourage toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Depuis ces dernières années, il n'a cessé d'évoluer :

- . Le nombre de communes inscrites et le nombre de communes labellisées sont en constante progression
- . Les critères d'attribution se sont élargis à l'ensemble des domaines qui s'inscrivent dans une politique globale d'aménagement.

Chaque année, plus de 11 000 communes se présentent au concours national.

LES COMMUNES LABELLISEES EN LORRAINE EN 2012

	1 fleur	2 fleurs	3 fleurs	4 fleurs	Total
Meurthe-et-Moselle	46	28	15	2	91
Meuse	6	12	6	1	25
Moselle	87	33	23	5	148
Vosges	27	19	18	3	67
Lorraine	166	92	62	11	331

Source : CRT Lorraine - Observatoire Lorrain du Tourisme

LA REPARTITION DES COMMUNES LABELLISEES EN LORRAINE EN 2012

	Poids des communes labellisées
Meurthe et Moselle	27 %
Meuse	8 %
Moselle	45 %
Vosges	20 %



Source : CRT Lorraine - Observatoire Lorrain du Tourisme

Pour plus d'informations :
www.villes-et-villages-fleuris.com

